

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
Conseil municipal
Séance du 23 mai 2018

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à l'ouverture à la séance : 109
Date de la convocation et de son affichage : 16 mai 2018
Date d'affichage du compte rendu : 30 mai 2018

L'An Deux Mille Dix Huit, le vingt-trois mai à 17h00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 16 mai 2018 par M. ARRIVE, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRESENTS – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit – AUBEY Marie-Thérèse - BASTIAN Frédéric (départ 18h35 mandataire TAVARD A.) - BAUDIN Marie-Claire - BAUDIN Philippe - BERNARD Christian - BESNARD Angélique - BESUELLE Régine - BLED Corinne - BONHOMME Serge (arrivée 17h55) - BOURDEL Marcel - BOURDON Cyril - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian - COLSON Christiane (départ 19h05 mandataire LEJEUNE A.) - CONDETTE Christophe - CREN Anne - DELESTRE Richard (départ 20h02) - DESNOUES Marylène - DUFOUR Christine - DUPREY Catherine - DUREL Jacqueline - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine – FONTAINE Bernard – FRANCOISE Bruno – GENTILE Catherine - GESNOUIN Marie-Claude - GODEFROY Annick - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne - GUILLLOT Marie-Annick - HÉBERT Dominique - HÉBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc – HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - JAUNAIT Annick - JORET Marc - JUMELIN Béatrice - LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAISNEY Michel - LAMBERT-CARABIN Annie - LAUNOY Claudie - LE MONNYER Florence - LECLAIRE Maryvonne – LECONTE David - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand (mandataire LEFAIX VERON O. jusqu'à son arrivée 18h57) - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph (départ 18h56) - LEJEUNE Anne - LELOY Jean-Pierre (départ 19h59) - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric – LERECULEY Daniel - LEREVEREND Philippe - LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude - LOHIER Frédéric - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCE Christophe - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel – MAILLARD Vladimira - MARGUERITTE David (départ 19h00 mandataire HUBERT J.) - MARIVAUX Isabelle (départ 19h28 mandataire LOHIER F.)- MARTIN Patrice – MERLAUD Philippe - MONNIER Jean – MORIN Daniel - OLIVIER Hubert – PIC Anna - PICHON Hugues - PICHON Jean-Pierre – POIZOT Emmanuel - RENARD Nathalie - RENARD Nicole – RENE Annie - REY Michel - ROUELLÉ Maurice (arrivée 17h48) - ROUSSEL Pascal - ROUSVOAL Camille (départ 18h35) – ROUXEL André (départ 19h15 mandataire SEBIRE N.) - SÉBIRE Nelly - SIMON Sylvie - SOURISSE Claudine (mandataire LORIMIER M. jusqu'à son arrivée 18h35) – SPAGNOL Marc - TAUPIN Dominique - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne - TIFFREAU Danièle - TRAVERT Alain – VARENNE Valérie - VAYER Dominique.

ABSENTS EXCUSES - BEURTON Sophie (mandataire LETERRIER S.) - BIHET Pierre (mandataire GUEGAN F.) - BOUSSELMAME Nouredine (mandataire TESSON P.) – CAUVIN Bernard (mandataire GODEFROY A.) - CHAMPAIN Jacqueline (mandataire JORET M.) - CUNY Daniel (mandataire FRANCOISE B.) – DANZIAN Monique (mandataire ROUSSEL P.) - DESPLAINS Isabelle (mandataire ROUSVOAL C.) - EUDET Yveline (mandataire EPPE J.B) - FEUILLY Hervé (mandataire TIFFREAU D.) - FROMONT Yolande (mandataire SOURISSE C.) – GODIN Guylaine (mandataire LOUISET M.) – GOSSELIN-FLEURY Geneviève (mandataire ARRIVE B.) - GOUREMAN Paul (mandataire TAUPIN D.) - HAIRON Maryline (mandataire GENTILE C.) - HAMON Françoise (mandataire BOURDON C.) - HERY Sophie (mandataire LEGOUBEY F.) - HOULLEGATTE Jean-Michel (mandataire FAGNEN S.) - HUET Catherine (mandataire MERLAUD P.) – JOLY Kristelle (mandataire VARENNE V.) - JOZEAU-MARIGNE Muriel (mandataire LAGARDE J.) - KERRENEUR Michel (mandataire RENARD Nicole) - LEBONNOIS Marie-Françoise (mandataire CREN A.) - LEMARINEL Nelly (mandataire GRUNEWALD M.) - LEPOTIER Carole (mandataire LEJUEUX D.) - LETOUZÉ Thierry (mandataire LINCHENEAU J.M) - MARTIN Olivier (mandataire HUBERT C.) – PEYPE Gaëlle (mandataire MADEC N.) - POUTAS Louis (mandataire BAUDIN P.) - RONSIN Chantal (mandataire PICHON J.P.) - SOETAERT Pierre (mandataire BRUNET A.) - TISON Franck (mandataire BURNOUF H.) – VIGNET Hubert - VIVIÉ Nicolas (mandataire LE MONNYER F.)

ABSENTS – CEDRA Thierry - CHEMIN Sylvain - CLUGERY Bruno - CORPEL Sophie - DELAUNAY Sylvie - FERNAGU Jean-Marie - HÉBERT Karine - HUET Fabrice - HUREL Karine – JEANNE Lucile – LE BARBENCHON Aline – LEJUEZ Nicolas – LUCAS David - ORANGE Jacques - OVIVIER Stéphane - PISMONT Geneviève - POIDEVIN Hugo - SIMONIN Philippe – SOREL Jeanne - VAULTIER Thérèse -

Mme DUVAL K. conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Je suis très heureux d'accueillir Maître BOT, Bâtonnière de Cherbourg, avec deux de ses collègues. J'ai eu l'occasion de revenir sur cette question de justice lors de l'avant dernier conseil municipal et je vous avais rappelé que nous avons eu des nouvelles intéressantes du ministère, notamment que les quatre juridictions de notre territoire, Tribunal de Grande Instance, Tribunal d'Instance, Conseil des Prud'hommes et Tribunal de Commerce seraient maintenues. Mais, comme je vous l'avais expliqué, nous sommes dans l'attente d'autres nouvelles.

Pour l'instant certains éléments nous interrogent, voire nous questionnent sérieusement. La Garde des Sceaux a renoncé à la réorganisation judiciaire qui nous inquiétait le plus, mais il reste des points d'inquiétude et donc nous avons sollicité un rendez-vous au Ministère de la Justice, nous serons normalement reçus le 19 juin. Nous irons au Ministère pour affirmer un certain nombre d'éléments et pour expliquer que nous continuons à nous mobiliser aux côtés des professionnels de la justice, qui restent eux aussi extrêmement mobilisés. Nous essaierons d'intervenir sur plusieurs sujets. La question des compétences nous semble essentielle, on nous dit que les tribunaux sont sauvés mais reste la question prégnante des compétences. Nous essaierons d'avoir un débat sur la question de l'extension des compétences, nous souhaitons renforcer nos juridictions à Cherbourg, et nous voudrions aussi reparler de la question de la maison d'arrêt. Le nouveau gouvernement a aussi fait des annonces, certaines reviennent sur ce qui avait été annoncé par le gouvernement précédent, donc nous avons des questions sur la maison d'arrêt, que nous lions à l'ensemble des problématiques. La question du renforcement du pôle judiciaire à Cherbourg-en-Cotentin et dans le Cotentin pour nous ne fait qu'un. L'ensemble des dossiers sont liés.

Je laisse la parole à Madame la Bâtonnière.

Madame Caroline BOT : Bonjour à tous, Caroline BOT, Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Cherbourg, je suis accompagnée aujourd'hui de Maître Delphine QUILBÉ et de Maître Florence TOURBIN, qui sont toutes les deux membres du Conseil de l'Ordre.

J'ai souhaité faire une intervention aujourd'hui à l'occasion de votre conseil municipal pour vous alerter sur le projet de loi de programmation pour la justice 2018/2022 et pour la réforme de la justice.

La modernisation de la justice est un objectif auquel tout citoyen, soucieux de l'intérêt général, ne peut que souscrire. Partant du constat que, je cite la Ministre de la Justice « l'état de nos juridictions et de nos prisons ne répond pas aux attentes des citoyens » le gouvernement a cru devoir engager une réforme profonde de la justice, avec pour objectifs, je cite encore « de rendre plus effectives les décisions des magistrats, de donner plus de sens à leurs missions et de rétablir la confiance de nos concitoyens dans notre justice ». Les 5 chantiers de la justice ont été lancés par la Garde des Sceaux le 6 octobre 2017, les transformations numériques, l'amélioration et la simplification de la procédure pénale, l'amélioration et la simplification de la procédure civile, l'adaptation du réseau des juridictions, dite « carte judiciaire », le sens et l'efficacité des peines. Cela a abouti au projet de loi de programmation pour la justice 2018/2022 qui a été présenté par le gouvernement le 9 mars 2018 à Reims, puis présenté pour aller au Conseil d'État le 12 avril 2018 et au Conseil des Ministres le 20 avril suivant.

La Ministre, à cette occasion, a affirmé qu'une large concertation avait été menée et qu'il avait été tenu compte des réalités du terrain. Depuis plusieurs mois, les professions judiciaires, notamment les avocats que je représente aujourd'hui, ont pourtant fait connaître leur opposition à ce projet, qui n'a fait l'objet, selon nous, d'aucune concertation préalable digne de ce nom et qui n'est pas assorti de moyens nécessaires à la modernisation voulue du service public de la justice.

Les institutions représentatives de notre profession d'avocat ont appelé d'une même voix à une journée « justice morte » et de mobilisation nationale le 21 mars 2018. Cette mobilisation s'est renouvelée les 30 mars et 11 avril 2018. A cette date une trentaine d'avocats Cherbourgeois se sont rendus à Paris pour manifester, à l'initiative de nos instances représentatives. Cette mobilisation a permis certaines évolutions notables du texte, voire le retrait de certaines dispositions, mais nombre de points hautement critiquables demeurent, qui nous amènent à entamer un travail de sensibilisation auprès de vous, élus locaux, dans la perspective du travail parlementaire à venir.

Pour synthétiser notre propos, nous avons choisi de vous parler principalement de 3 sujets qui nous paraissent poser difficulté :

- 1- La transformation numérique ;
- 2- La déjudiciarisation ;
- 3- La réorganisation du réseau des juridictions.

Concernant le numérique :

La volonté du Président de la République est de développer un « État plateforme » et la Garde des Sceaux a inscrit en tête des cinq chantiers de la justice celui de la transformation numérique. Selon le gouvernement, je cite « le numérique offrirait une opportunité unique de rendre notre justice accessible très simplement à tous, de rendre des décisions plus rapides, de réduire les distances géographiques, d'introduire de la transparence sur l'avancée des procédures, de moderniser les services et la manière de les rendre ».

A titre d'exemple, il est prévu de mettre en place d'ici fin 2018 la saisine de la justice en ligne pour toutes les procédures civiles avec dans certains cas, in fine, la possibilité pour le juge de statuer sans audience, c'est-à-dire sans voir les personnes qui lui soumettent leur litige. Le deuxième exemple c'est de permettre aux victimes d'infractions pénales de déposer plainte en ligne et de se constituer partie civile dans le cadre d'une procédure pénale dont on sait que les tenants et les aboutissants sont compliqués.

A notre sens, deux questions se posent : comment cette dématérialisation va-t-elle s'articuler avec la réalité du terrain ? Alors que l'on sait que si effectivement aujourd'hui la majorité des français ont accès à internet, des difficultés de couverture numérique subsistent au niveau national et notamment dans le Cotentin où des zones blanches demeurent. La deuxième question : comment cette dématérialisation va-t-elle permettre au justiciable, qui se retrouvera seul face à son écran, d'appréhender, de comprendre et d'appliquer nos règles de procédure ?

Nous ne sommes pas opposés au développement du numérique, mais nous pensons que la dématérialisation, telle qu'envisagée par le gouvernement, va créer une inégalité entre les citoyens, dans la mesure où elle constituera un obstacle majeur pour l'accès à la justice des citoyens les plus vulnérables et les plus démunis. Nous pensons que la dématérialisation telle qu'envisagée par le gouvernement constitue un glissement dangereux vers une justice automatique, déshumanisée, qui va creuser davantage le fossé entre les citoyens et leurs juges.

La deuxième difficulté vient de la déjudiciarisation, elle va se faire par deux voies. D'abord le développement des règlements amiables des litiges au profit de ce que l'on appelle aujourd'hui des « legaltech » et une déjudiciarisation pure et simple de certaines procédures, elles ne seront plus du tout soumises à examen des juges.

Pour le premier point, les « legaltech », que l'on appelle « start up du droit », ont vu le jour en développant diverses technologies. Lorsque vous tapez sur votre ordinateur vous avez très facilement accès à des modèles de rédaction d'actes juridiques, d'informations juridiques, de consultations juridiques, voire même de mise en relation avec des non professionnels du droit comme avec des professionnels. Ces entreprises ont un nom, elles s'appellent des « legaltech » et elles sont généralement constituées par des acteurs qui ne sont pas des professionnels du droit, les professionnels du droit constituent une part tout à fait minime de ces entreprises. Le gouvernement prévoit de confier certains pans de notre droit à ces « legaltech » et notamment celui de la médiation préalable obligatoire avant tout procès. Nous les avocats, nous vivons cette proposition comme une fragilisation de la protection que le justiciable est en droit d'attendre de sa justice, dans la mesure où les missions qui seront confiées à ces « legaltech » (la consultation juridique, la rédaction d'actes, la rédaction d'accords juridiques) ne vont pas bénéficier de la protection déontologique qu'assurent certaines professions réglementées, dont la profession d'avocat, au premier chef desquels, le secret professionnel.

Concernant la déjudiciarisation pure et simple de certaines procédures, nous dénonçons de manière générale les dispositions qui sont contenues dans le projet de loi et qui tendent à une véritable privatisation de la justice. A titre d'exemple, nous refusons le glissement des pouvoirs du juge aux Affaires Familiales, qui est compétent aujourd'hui en matière de fixation de pension alimentaire, vers les directeurs de Caisse d'Allocations Familiales. Le projet de loi prévoit la possibilité pour les directeurs de CAF de fixer, de réviser les pensions alimentaires, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on considère qu'une décision de justice peut être modifiée par un organisme de droit privé, sur la base d'un barème que cet organisme appliquera en interne. Cette « barémisation » du droit de la famille est pour nous inacceptable en terme de protection des droits des justiciables et on ne peut pas revenir sur un jugement rendu par un magistrat ou sur un accord des parties, notamment par un acte d'avocat.

Et pour terminer, le troisième sujet sur lequel je souhaitais attirer votre attention a trait à la réorganisation du réseau juridictionnel. A l'heure où je vous parle, le projet de loi prévoit que les Tribunaux de Grande Instance et les Tribunaux d'Instance seront fusionnés, de telle sorte que lorsqu'ils seront situés dans une même ville, comme c'est le cas à Cherbourg, cela permettra au justiciable de ne s'adresser qu'à une seule juridiction.

Mais dans les départements où il y a plusieurs Tribunaux de Grande Instance, et c'est le cas dans la Manche, tous les TGI seront maintenus dans leur organisation, avec un Président et un Procureur, mais les chefs de juridiction, les Procureurs Généraux, les Premiers Présidents des Cours d'Appel, pourront proposer la création de pôles spécialisés dans un des deux ou trois TGI et ce pôle spécialisé traitera d'un contentieux civil ou pénal pour l'ensemble du département. En réalité, on part vers un système de spécialisation dont aujourd'hui on ne connaît pas les tenants et les aboutissants. Nous contestons ce système qui va éloigner le justiciable de son juge et nous sommes évidemment convaincus que ce système, s'il a vocation à être créé, va conduire à la création d'un véritable désert judiciaire, qu'il va aboutir, de manière insidieuse, à vider certaines juridictions de leurs activités, au point peut être de provoquer la fermeture de certaines juridictions.

Nous ne pouvons pas soutenir ce principe de spécialisation, d'autant plus qu'il est impossible d'évaluer, à ce stade, les conséquences de la suppression des Tribunaux d'Instance, qui sont aujourd'hui des juridictions très privilégiées pour l'accès aux droits, puisque l'avocat n'est pas obligatoire, la saisine de la juridiction est gratuite, ou peu coûteuse, et facilitée pour les justiciables. Ce Tribunal d'Instance deviendrait une chambre détachée du Tribunal de Grande Instance avec les difficultés de traitement qui pourraient en résulter.

En conclusion, vous l'aurez compris, c'est le message que l'on vient vous porter, nous considérons que certaines dispositions du projet de réforme pour la justice, portées par la Ministre de la Justice, auront pour conséquence de creuser les fractures sociales et territoriales que l'on se doit normalement de résorber. Nous appelons le gouvernement à réviser son analyse de la situation. Mais le message que je souhaitais avant tout vous transmettre, c'est que la justice est un service public essentiel au bien vivre ensemble, qu'elle doit être accessible pour tous, à l'écoute de chacun, qu'elle protège la sécurité et veille au respect des libertés. En conséquence, il convient de la préserver dans toutes ses composantes sur notre territoire et nous comptons aujourd'hui sur vous pour passer ce message à l'ensemble des citoyens que vous avez le privilège de côtoyer dans le cadre de vos fonctions d'élus. C'est le sens de notre intervention devant vous. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Merci pour cet exposé extrêmement clair, vous avez rappelé l'ensemble de la problématique. J'ai déjà eu l'occasion, en tant que Maire, avec un certain nombre de mes collègues, de vous apporter un soutien clair. Nous sommes tous soucieux du projet du gouvernement, qui est purement comptable et qui risque d'éloigner les citoyens de l'accès à ce service public extrêmement important.

J'espère, qu'avec vos collègues, au niveau national, vous allez pouvoir faire bouger les choses. Pour l'instant le gouvernement reste, en partie, sourd aux remarques. Nous relayerons vos problématiques lors de notre rendez-vous au Ministère et vous savez que vous pouvez compter sur l'engagement du Maire de Cherbourg-en-Cotentin et de la plupart des élus présents pour être à vos côtés.

Monsieur Ralph LEJAMTEL : Merci pour votre exposé. C'est une mission régalienne, il y a une rupture d'égalité à l'accès à la justice qui est exposée d'une manière très claire, par rapport à la déjudiciarisation notamment et aussi le fait de déléguer aux « legaltech ». Sur ces deux sujets très précis on voit bien où se trouve la rupture d'égalité par rapport à une mission de service public. Malheureusement la justice fait suite à bien d'autres secteurs où cette rupture d'égalité est réelle. Vous évoquiez par exemple le glissement vers les directions de CAF qui détermineraient les pensions alimentaires alors qu'avant c'était les juges, je ne peux m'empêcher de faire un parallèle avec les peines plancher ou les peines plafond de la justice prud'homale qui ont été mises en place dans la réforme de Madame El Khomri. Ce dispositif ne permet plus au juge d'établir une sanction qui correspond au préjudice. C'est quelque chose qui ne peut que nous interpeler quelles que soient nos sensibilités politiques.

Il y a les missions régaliennes et il y a les services publics, hier les fonctions publiques étaient en grève à l'appel de toutes les organisations syndicales. On voit bien qu'en matière de santé la rupture d'égalité est très forte également, surtout sur notre presqu'île. Il y a un certain nombre de sujets sur lesquels nous sommes intervenus dans ce conseil, on voit bien que dans la presqu'île l'accès aux soins peut être plus compliqué que dans d'autres endroits de notre territoire. Dernier point, les cheminots, qui eux défendent le service public du rail et qui sont à leur 21^{ème} journée de grève. Ils ont mené une consultation qui a conduit 95 % de ceux qui se sont exprimés à rejeter la réforme proposée.

Ceci pour dire qu'il y a beaucoup de secteurs d'activités dans lesquels une certaine idée du service public est remise en cause et ce que j'aimerais comprendre c'est quelle est la nature du projet de société qui justifie ce genre de reculs ? Et je mets le mot recul au pluriel.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Puisqu'il n'y a pas d'autres interventions nous allons pouvoir vous libérer en vous remerciant encore une fois de cet exposé.

Je voulais également vous parler d'un autre sujet, vous rappeler que nous accueillerons ICOE, le salon mondial des EMR dans quelques jours à Cherbourg-en-Cotentin. Notre ville sera la capitale mondiale des EMR au mois de juin.

Au-delà de l'effet d'annonce, il y a une réalité, nous avons été choisis face à Washington pour organiser ce congrès mondial. C'est un signe extrêmement fort, qui conforte le projet de Cherbourg-en-Cotentin, le projet de devenir le porte-drapeau des EMR et de la transition énergétique en France. Je vous rappelle que 3.500 industriels, énergéticiens, chercheurs, décideurs, observateurs et journalistes, venus du monde entier, seront présents dans notre ville dans quelques semaines et pourront découvrir l'ensemble de nos infrastructures portuaires, mais également l'ensemble du potentiel de notre territoire pour accueillir de nouveaux projets.

La filière EMR a besoin d'un acte fort et j'espère que le Gouvernement (comme nous avons pu le dire avec mes collègues de la Région et du Département lors de la conférence de presse) choisira ICOE et Cherbourg-en-Cotentin pour faire un certain nombre d'annonces, pour clarifier les orientations gouvernementales, venir libérer les énergies accumulées depuis des mois et apporter un souffle nouveau à la filière. Aujourd'hui le Gouvernement a fait le choix d'appuyer sur la pédale de frein plutôt que sur la pédale d'accélérateur. J'espère vraiment que le Gouvernement choisira ICOE et Cherbourg-en-Cotentin pour clarifier un certain nombre de choses, sur l'éolien comme sur l'hydrolien, et permettre enfin à la filière industrielle de décoller.

Autre point, vous avez sur votre table le programme d'I.Co Fest, Madame AMBROIS vous souhaitez nous en parler ?

Madame Anne AMBROIS : I.Co Fest est un festival proposé par les jeunes du Conseil Local de la Jeunesse de La Glacière. C'est un festival sur le thème des sensations. L'objectif est de faire découvrir aux jeunes une multitude de sensations différentes et de s'initier à certaines pratiques. Pendant les deux journées, les jeunes vont pouvoir faire différentes activités telles que le « bubble foot », un grand pôle multimédia est également présent, pour d'autres sensations, une sorte de catapulte géante ou encore des tyroliennes, un laser game, etc... Seront présentes une multitude d'associations locales, de junior associations et les différents pôles numériques de Cherbourg-en-Cotentin.

Monsieur Benoît ARRIVÉ : C'est les 2 et 3 juin à Cherbourg-en-Cotentin, sur la commune déléguée de La Glacière. Nous vous attendons nombreux, si vous souhaitez tester le Cosplay, le Bubble Foot ou le Bungee Ejector, n'hésitez pas.

Nous avons également mis sur vos pupitres un document « My Normandie – Les plus beaux jardins de Normandie ». C'est un magazine à résonance Normande, voire nationale, pour les amoureux des jardins. Vous y retrouverez la mise en valeur de l'ensemble des jardins de Cherbourg-en-Cotentin. Le magazine est extrêmement bien fait et fait la promotion des atouts de Cherbourg-en-Cotentin sur ce sujet. Après le très beau succès de Presqu'Île en Fleurs, c'est pour nous l'occasion de vous remettre ce magazine et de saluer une nouvelle fois le talent des particuliers, propriétaires de jardins privés et surtout le talent de nos jardiniers.

Une dernière info, vous savez que samedi 26 mai, sous la direction de Jean-Marie Lincheneau, aura lieu une opération de débombage. Ce sont 5 bombes américaines, découvertes dans la carrière de l'Ouest. Nous devons évacuer la population dans un rayon de 400 mètres, les secteurs Maupas, Lycée Alexis de Tocqueville, bas des Rouges Terres, rue Henri Poincaré, rue Fernand Thomine, rue Lefevre et Toulorge et la rue Lucet. L'opération aura lieu de 9 h 00 à 19 h 00, la population a été prévenue et nous aurons l'occasion d'accueillir la population qui le souhaite au foyer Goubert. J'en profite pour remercier Jean-Marie Lincheneau, l'ensemble des services qui ont travaillé sur cette question et les services de l'État qui mènent cette opération avec nous.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 7 FÉVRIER ET 21 MARS 2018

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Le conseil municipal adopte.

17h42 Votants : **139**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES - ACTUALISATION DE LEUR COMPOSITION

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Compte-tenu des mouvements intervenus (démission et installation des trois nouveaux conseillers municipaux), il convient d'actualiser la composition des commissions municipales permanentes.

Le conseil municipal adopte.

17h44 Votants : **139**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

2 DÉSIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION BARENTONAISE POUR L'INSERTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (ABISH)

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Monsieur BASTIAN est désigné pour représenter la collectivité au conseil d'administration de l'association barentonaise pour l'insertion sociale des personnes handicapées (ABISH).

Le conseil municipal adopte.

17h45 Votants : **139**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

3 TENDANCE LIVE - CONCERT GRATUIT LE MERCREDI 25 JUILLET

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Tendance Ouest propose à la Ville de Cherbourg-en-Cotentin d'organiser un nouveau Tendance Live le mercredi 25 juillet, place de Gaulle, afin de célébrer le lancement de la Drheam Cup. Près de 10 000 personnes sont attendues.

Il est demandé à la commune de participer à l'organisation du Tendance Live à hauteur de 25.000 euros TTC. Cette somme sera facturée à la commune par Tendance Ouest. Elle ne consiste pas en une dépense supplémentaire mais fait partie des animations proposées dans le cadre de la DRHEAM CUP et sera prise en charge dans le cadre du budget déjà alloué pour cet événement. Cette somme comprend les contreparties publicitaires et toute l'organisation du concert sauf l'électricité et les barrières.

Le conseil municipal adopte.

17h48 Votants : **140**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

4 CONVENTION DE PARTENARIAT POINT APPUI POUR AGIR

Rapporteur : Monsieur HEBERT

Le dispositif « AJIR » (Actions Jeunes Initiatives Responsabilités) de la Direction Départementale de la cohésion sociale a pour objectif de susciter, promouvoir et valoriser la capacité d'initiative des jeunes de 11 à 25 ans résidant sur le département de la Manche. La Direction Départementale de la cohésion sociale ainsi que la Ligue de l'Enseignement de Normandie co-pilotent ce dispositif.

Le dispositif comporte deux volets : un financement de projets collectifs à hauteur de 1.600 € maximum sous conditions d'éligibilité (les projets peuvent concerner tous les domaines de la vie sociale et doivent avoir une utilité sociale et un impact local) ainsi qu'un accompagnement personnalisé. Cet accompagnement s'effectue dans les structures labellisées « Point d'appui pour agir ». Il peut s'agir de structures en régie ou associatives qui sont en contact avec le public 11 /25 ans.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat Point d'Appui Pour Agir et à autoriser Monsieur le Maire à signer le cahier des charges Point d'Appui Pour Agir.

Le conseil municipal adopte.

17h50 Votants : **140**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

5 OFFICE DE GESTION DES ÉCOLES CATHOLIQUES (OGEC) - CONVENTION

Rapporteur : Monsieur HEBERT

La convention fixant la participation financière obligatoire de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association et liant la ville à l'OGEC et à l'école Sainte Marie arrive à échéance en cette fin d'année scolaire.

Il est proposé de mettre en œuvre pour un an la convention.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'OGEC et l'école Sainte Marie à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 en reprenant toutes les dispositions de la convention initiale pour un an.

Le conseil municipal adopte.

17h51 Votants : **140**

Pour : **125** Contre : **0** Abstentions : **14** NPPV : **0**

6 DISPOSITIF LOISIRS JEUNESSE (6-25 ANS) CITÉ JEUNE

Rapporteur : Monsieur HEBERT

***Monsieur Benoit ARRIVÉ :** Je vais laisser Dominique Hébert détailler cette délibération, très importante, que vous avez vu passer lors des conseils communaux. C'est un moment important que la présentation de ce nouveau dispositif jeunesse à destination de nos habitants de 6 à 25 ans et de leurs familles. Ce produit, nous l'avons appelé « Cité jeune ». Je voudrais tout d'abord remercier Dominique Hébert pour le travail extrêmement important qu'il a fourni pour mener à bien ce projet, qui était une commande prioritaire de ma part. À travers Dominique Hébert je voudrais aussi saluer tous les agents de la ville, notamment la DCP, mais pas seulement, l'ensemble des agents de toutes les communes déléguées ainsi que les élus et les adjoints, vous avez fait un travail très important.*

Je suis très fier de vous présenter cette délibération, parce que la jeunesse est une de nos priorités à Cherbourg-en-Cotentin, et, conformément à nos engagements, nous profitons de la création de Cherbourg-en-Cotentin pour avancer sur un certain nombre de dossiers à destination des jeunes de notre ville. Nous profitons également de la création de Cherbourg-en-Cotentin pour travailler sur les questions d'équité, d'égalité, d'extension des services qui n'existaient que sur certaines communes et pas sur l'ensemble de nos communes déléguées. Vous savez à quel point je suis attaché à cette question d'équité, d'extension des services publics.

Depuis plusieurs semaines nous avons mis un certain nombre de moyens nouveaux pour apporter quelques réponses à la jeunesse de notre ville, I. Co Fest, Urban Show, des concerts place de Gaulle, le développement permanent et soutenu politiquement des Art'zimutés et d'un certain nombre d'équipements qui sont en livraison et qui vont être livrés les mois prochains sur Cherbourg-en-Cotentin. On affirme très clairement l'aspect prioritaire de notre politique en direction de la jeunesse, et il nous fallait donc inventer un produit à destination de nos jeunes. Nous aurions pu nous contenter d'étendre un produit existant à l'ensemble du territoire, mais ce n'est pas ce que nous avons souhaité faire. Le dispositif qui va vous être présenté a été construit avec les jeunes utilisateurs, avec une réelle volonté de co-construction et en interrogeant les jeunes concernés.

Nous nous sommes rendu compte assez vite que cette facilité d'extension du dispositif existant à l'ensemble des communes n'était pas la solution. Nous avons, sous la direction de Dominique Hébert, pris du temps pour questionner, pour échanger, pour co-construire et pour finalement présenter ce soir un dispositif loisir-jeunesse assez complet, qui continuera à évoluer l'année prochaine sur l'aspect des stages. Nous sommes régulièrement questionnés par les jeunes sur ce sujet.

Je suis assez fier aujourd'hui que l'on puisse vous présenter une organisation qui, à mon avis, va déjà apporter un certain nombre de réponses que la jeunesse de notre ville nous pose régulièrement.

La création de la commune nouvelle de Cherbourg en Cotentin implique une nécessaire équité des jeunes des différentes communes déléguées devant les dispositifs proposés. Dans le cadre des politiques jeunesse, cette harmonisation se traduit par la construction collective d'un nouveau dispositif de qualité, homogène dans sa déclinaison sur le territoire et qui soit une réponse aux préoccupations des jeunes.

Afin de co-construire un dispositif pertinent qui réponde aux préoccupations des jeunes citoyens, une vaste enquête a été réalisée auprès des 12 -25 ans. Un questionnaire relatif à leurs pratiques de loisirs, leurs envies, leur implication dans la vie de la cité et leur connaissance des aides et structures à leur disposition a été proposé de septembre à novembre 2017. 1600 jeunes se sont exprimés en ligne et dans les multiples équipements qui relayaient cette démarche participative. Les réponses ont été analysées et plusieurs axes prioritaires ont ainsi pu être déterminés. Ces axes prioritaires sont les suivants : l'accès aux loisirs dès le plus jeune âge et pendant l'adolescence mais aussi le soutien au montage de projet, l'accompagnement vers la citoyenneté et l'aide à l'accès aux stages et à la formation. Pour chacun de ces axes, des dispositifs seront déclinés dès septembre 2018.

Ces différentes propositions composent le dispositif « **Cité Jeune** ». Il s'agit d'un dispositif d'ensemble, panel d'aides et de dispositifs individuels ou collectifs destinés aux 6 -25 ans résidents de Cherbourg-en-Cotentin.

Tous ces dispositifs sont entièrement gratuits. La condition de ressources (familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire) ne s'applique qu'au dispositif C temps libre destiné aux enfants du CP au CM2.

Ces nouveaux dispositifs remplacent le Passeport Jeune. Le modèle de la Carte Loisirs (Equeurdreville Hainneville) et le Coupon Loisirs (Querqueville) est étendu sous la forme C Temps Libre pour les écoliers du CP au CM2.

La mise en œuvre des dispositifs débutera après le forum des associations du 8 septembre 2018. L'intérêt porté par la commune nouvelle à la population jeune et la pertinence des services et dispositifs destinés aux jeunes supposent que l'ensemble de ces dispositifs soient évolutifs dans le temps et puissent être adaptés aux besoins des jeunes en fonction des bilans qualitatifs et de l'évolution des besoins des jeunes.

Le budget global alloué à « **Cité jeune** » est de 60 000 €.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventionnements permettant la mise en œuvre opérationnelle des différents dispositifs de **Cité Jeune**.

Monsieur Dominique HÉBERT : *Je voudrais également m'associer aux remerciements, auprès du service de la Coordination des Politiques Publiques, mais aussi de tous les services jeunesse des 5 communes déléguées qui ont fait un travail admirable et assez colossal. Au départ lorsque nous sommes partis d'une feuille blanche, ce n'était pas gagné d'avance, c'était assez compliqué. Je renouvelle aussi mes remerciements au Conseil Départemental, pour leur participation et le travail en bonne intelligence entre les collectivités locales, cela montre que nous sommes capables de faire des choses collectivement dans le sens de l'intérêt général.*

Monsieur Benoit ARRIVÉ : *Vous l'avez compris, c'est un moment important cette présentation de « Cité jeune ». Je voudrais aussi remercier les 1.600 jeunes qui ont répondu, qui ont pris du temps, saluer les maisons de quartier et les maisons de jeunes, qui se sont mobilisées pour que l'on puisse avoir un maximum de réponses. C'est le premier dossier co-construit à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, il y en a d'autres en cours : l'analyse des besoins sociaux, que Frédéric Bastian vous a présenté, la démarche autour du PESL... Nous avons la volonté d'avancer sur ces questions de co-construction. Je suis assez fier que l'un des premiers dossiers aboutisse, j'ai le sentiment que ce qui est présenté aujourd'hui va répondre parfaitement aux attentes des jeunes en 2018. Je reviens sur l'aspect « aide aux stages », c'est quelque chose qui est beaucoup ressorti des questionnaires, l'année prochaine Cherbourg-en-Cotentin viendra répondre à tous ces jeunes qui cherchent des stages et qui n'ont pas forcément les réseaux suffisants.*

Madame Valérie VARENNE : Nous sommes intervenus au conseil communal de Cherbourg-Octeville sur ce sujet, notre interrogation est que le passeport jeune pouvait effectivement arriver à son terme, mais il proposait la gratuité, notamment à la piscine, au Trident, pour des matchs de basket, des matchs de Hand et la gratuité semble disparaître. Et surtout, le constat est fait que les familles que l'on aimerait toucher ne sont pas toujours les premières à pouvoir utiliser ce mode de proposition, certes ambitieux envers les jeunes. Nous proposons de pouvoir sensibiliser les familles lors des inscriptions ou ré-inscriptions, à ce moment-là c'est un peu confidentiel entre les services et les familles.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Le passeport jeune a un peu vieilli, il fallait le re-toiletter, on voyait bien qu'il était de moins en moins utilisé ou qu'il n'était utilisé que pour certains aspects extrêmement limités. Le produit n'avait pas évolué alors que les attentes des jeunes, elles ont évolué. Notre première idée était de re-toiletter le passeport et de l'étendre à l'ensemble des communes de Cherbourg-en-Cotentin, nous avons rapidement abandonné cette idée, parce que nous avons vraiment voulu créer un produit qui colle aux attentes des 1.600 jeunes qui ont eu la gentillesse de nous répondre. Par contre le SPOT 50 du Département amène un certain nombre de réponses en termes d'entrées gratuites, et la gratuité reste, puisque c'est la ville qui va prendre en charge le coût du SPOT 50, nous avons trouvé un accord intelligent et pragmatique avec le Département.

Monsieur Dominique HÉBERT : Le passeport jeune ne concernait que les 11/25 ans et aujourd'hui il existe le dispositif du Département, « Spot 50 » et de la Région « Atouts Normandie ». Ces deux dispositifs apportent aux jeunes des réductions d'entrées ou des entrées gratuites au cinéma, à la piscine ainsi que des réductions sur les licences sportives ou d'activités culturelles. Ce qu'apportait le passeport jeune existe maintenant avec de nouveaux dispositifs qui ont été créés par d'autres collectivités. Par contre il ne concernait pas les enfants de 6/11 ans, qui sont plutôt dans le champ de compétences de la ville. On a souhaité pouvoir aider les enfants avec des financements pour l'accès aux loisirs.

Dans le questionnaire que nous ont retourné les jeunes, on voit bien que, des lycéens jusque 25 ans, la problématique n'est pas forcément l'accès aux loisirs. Par contre, cette problématique d'accès aux loisirs existait pour les jeunes collégiens de 11/15 ans. Pour les 16/25 ans, leur problématique est plutôt l'engagement citoyen ou l'accompagnement de projets. On apporte donc des réponses différenciées en fonction des âges et les réponses proviennent de l'expression des jeunes dans le cadre du questionnaire.

Certains vont peut-être regretter le passeport jeune mais je crois qu'il ne faut pas être nostalgique. La jeunesse a évolué, elle a d'autres besoins, d'autres attentes et c'est à la collectivité de savoir s'adapter aux attentes et aux besoins de nos populations.

Madame Valérie VARENNE : Il n'y avait pas de nostalgie dans mon propos, mais c'est surtout comment toucher les familles qui en ont le plus besoin ? Tout le monde peut accéder au dispositif mais on aimerait pouvoir toucher davantage certaines familles.

Monsieur Dominique HÉBERT : C'est pour cela que nous lançons le dispositif lors du forum des associations, qui est un évènement très fréquenté. On va toucher de manière massive la population et tous types de familles. On va aussi communiquer avec le site Internet, les médias locaux, mettre en place un document de communication que l'on pourra distribuer dès la rentrée scolaire à chaque élève dans les écoles élémentaires. Nos structures jeunesse et les centres sociaux vont aussi communiquer dans ce cadre-là. Dès septembre on va taper fort sur la communication et l'information. On peut aussi utiliser les écrans dans les bus, ce moyen de locomotion étant fortement utilisé par les jeunes.

On va essayer d'utiliser tous les vecteurs d'information à notre disposition, mais également les vecteurs qu'utilisent les jeunes.

Madame Valérie VARENNE : Si on insiste autant c'est parce que, notamment sur le quartier des Provinces, il y a des enfants pour qui même une licence de football dans un club tel que le PLO c'est compliqué. C'est vraiment ces familles là que l'on aimerait pouvoir aider.

Monsieur Dominique HÉBERT : C'est pour cela que l'on a mis le Cité jeune gratuit, car même 10 € peuvent être bloquants pour certains. Nous avons voulu la gratuité pour que tous puissent accéder aux offres de loisir.

Il faut effectivement arriver à toucher toutes ces familles, le moyen de distribution par les enfants scolarisés est, à mon sens, le plus large.

Le conseil municipal adopte.

18h22 Votants : **141**

Pour : **141** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

7 CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LES CEMEA DE NORMANDIE DANS L'ÉLABORATION DU PESL

Rapporteur : Monsieur HEBERT

L'engagement de Cherbourg-en-Cotentin dans une stratégie de projet éducatif social local (PESL) doit faire l'objet d'une validation préalablement au processus (courrier de Monsieur le Préfet de la Manche du 16 décembre 2017) et au terme de celui-ci, de la part du comité départemental PESL, composé de l'État, du département de la Manche, de la CAF de la Manche, de l'Éducation Nationale, de la MSA.

A ce titre, ce partenariat s'est formalisé à travers une convention départementale P.E.S.L. et a donné lieu à la mise en œuvre d'une mission expérimentale de Coordination Départementale des Projets Éducatifs Locaux (financée par la C.A.F. et le département et pilotée par le Comité de Pilotage P.E.S.L. composé d'un représentant de chacune des cinq institutions signataires de la convention P.E.S.L.).

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance de la convention de partenariat et à autoriser Monsieur le Maire à intervenir à sa signature.

Le conseil municipal adopte.

18h24 Votants : **141**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

8 REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT - ADHÉSION AU CLUB DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Dans l'objectif de renforcer l'attractivité et la promotion des centres-villes, la Ville de Cherbourg en Cotentin a recruté un Manager de Centre-ville.

Il existe aujourd'hui près de 150 managers de centre-ville dans l'hexagone. Pour fédérer les villes qui ont intégré cette démarche et mettre en réseau l'ensemble des managers de centre-ville un club des managers de centre-ville a été créé sous la forme d'une association loi 1901. Adhérer à ce club permettrait à la ville de Cherbourg-en-Cotentin de disposer d'une veille sur les évolutions réglementaires, d'accéder à un forum d'échange de bonnes pratiques et de retour d'expérience sur les expérimentations en cours, d'intégrer un réseau national qui défend les intérêts des centres-villes et participe en lien avec les instances décisionnelles à la définition et à la mise en place de mesures innovantes en faveur de la revitalisation du commerce de centre-ville, d'être invitée à participer aux salons professionnels incontournables tels que : Franchise Expo, le SIEC, le Mapic, le salon Maison et Objet, ...

Le conseil municipal est invité à accepter l'adhésion à l'association « Club des Managers de Centre-Ville» pour un montant annuel de 50 euros et à autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents d'adhésion de la Ville de Cherbourg-en- Cotentin au Club des Managers de Centre-ville.

***Monsieur Benoît ARRIVÉ** : A ma demande, Emilie Bellot, Manageuse de centre-ville, a rencontré l'ensemble des maires délégués car elle a vocation à travailler sur l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin. Pour l'instant elle est concentrée sur plusieurs sujets, notamment la question des boutiques à l'essai et la re-commercialisation d'un certain nombre de friches. Nous assistons, comme prévu, à un dynamisme qui permet à certaines cases qui étaient vides depuis de nombreuses années de retrouver preneur. C'est aussi lié au travail que nous avons fait avec un certain nombre de propriétaires pour les inciter à rénover les locaux commerciaux avant de les remettre en location et pour certains à baisser le tarif pour qu'il soit adapté au marché.*

Le conseil municipal adopte.

18h34 Votants : **141**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

9 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET L'ASSOCIATION DU FESTIVAL DU LIVRE DE JEUNESSE ET DE LA BANDE DESSINÉE DANS LE CADRE DU PASSEPORT JEUNES

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

L'association du Festival du Livre de Jeunesse et de la Bande Dessinée accepte comme moyen de paiement un « chèque passeport jeunes » d'une valeur de sept euros (7 €) sur présentation de la carte nominative du passeport. Ce chèque est valable pendant la période du Festival du Livre de la Jeunesse et de la Bande Dessinée, qui se déroulera du 31 mai au 03 juin 2018, sur la Plage Verte de Cherbourg-Octeville.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association Festival du Livre de la jeunesse et de la Bande Dessinée pour la durée du festival du 30 mai au 03 juin 2018 et à autoriser le remboursement à l'association des chèques de 7 € émis pendant la durée du festival et ce à partir du 01 juin au 31 août 2018.

Le conseil municipal adopte.

18h36 Votants : **141**

Pour : **140** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

10 **AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION LES PETITS MARMOTS – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Dans le cadre d'une démarche de partenariat et par délibération N°2015-338 en date du 17 décembre 2015, la commune de Cherbourg- Octeville, considérant les besoins en matière d'accueil de la Petite Enfance et d'éducation a souhaité accompagner la réalisation des projets associatifs en faveur des familles, en signant une convention d'objectifs avec la crèche parentale portée par l'association « Les Petits Marmots ».

En 2018, Les Petits Marmots ont participé au trophée des Girafes Awards qui vise à fédérer tous les acteurs du monde de la petite enfance (collectivités, Caf, Relais d'Assistants Maternelles – Maisons d'Assistants Maternelles, lieux d'accueil, professionnels...). La thématique imposée cette année s'intitulait « tout bouge » : « L'enfant se laisse porter par l'énergie de la vie. Il grandit en interaction continue avec son entourage. Qu'allons-nous lui offrir comme environnement pour qu'il trouve l'espace de s'y déplacer et d'y exister ? ».

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention d'objectifs avec Les Petits Marmots pour verser à cette association, au titre des Girafes Awards cette année, une subvention exceptionnelle de 2 500 euros en 2018, sur le budget de la direction Petite Enfance – Enfance Grands Projets de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Le conseil municipal adopte.

18h37 Votants : **141**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

11 **REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTION POUR RENOUELEMENT DU MOBILIER DE TERRASSE ET D'ÉTALAGE**

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Par délibération n°2017_1982 du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation du mobilier de terrasse et d'étalage pour la période 2018-2020.

Le Conseil municipal est invité à accorder une subvention de 269,97 € à Mme GROUALLE Stéphanie, SARL LE COMPTOIR DE STEPHANIE, qui a renouvelé le mobilier de la terrasse de son établissement, situé 25 rue Maréchal Foch – Cherbourg-Octeville - 50100 Cherbourg en Cotentin. Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 899,90 €.

Le conseil municipal adopte.

18h40 Votants : **140**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

12 **REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE VITRINE**

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Par délibération n°2017_725 du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation de vitrine pour la période 2018-2020.

Le conseil municipal est invité à :

- accorder une subvention de 1.352,93 € à Mme Mélanie DOURLEN, SCI EPONA qui a effectué la rénovation de sa vitrine située 9 bis rue du Commerce – Cherbourg-Octeville - 50100 - Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 4.509,78 €.
- accorder une subvention de 3.208,21 € à Mme POMMELET et M. LEMONIER, SARL LA REGAL'ETTE qui ont effectué la rénovation de leur vitrine « La Régal'ette » située 50 Quai de Caligny – Cherbourg-Octeville - 50100 - Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 10.694,04 €.
- accorder une subvention de 197,40 € à M. Florian RENET, SELARL PHARMACIE DU MAUPAS qui a effectué la rénovation de sa vitrine « PHARMACIE DU MAUPAS » située Avenue de Bremerhaven Cherbourg-Octeville - 50100 - Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 658,00 €.
- accorder une subvention de 936,00 € à M, et Mme POUPIO, SARL POUPIO, qui a effectué la rénovation de sa vitrine « CAFÉ DU PORT » située 20 Quai de Caligny – Cherbourg-Octeville - 50100 - Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 3.120,00 €.

Le conseil municipal adopte.

19h22 Votants : **145**

Pour : **143** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

13 OPAH ET OPAH DE RENOUVELLEMENT URBAIN 2016/2021 – AIDES AUX PROPRIÉTAIRES

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2013/2018, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a décidé de la mise en œuvre d'une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Renouveau Urbain destinées à répondre aux enjeux de réhabilitation du parc de logements anciens situés sur son territoire.

Dans ce contexte, il est proposé d'accorder une aide complémentaire aux propriétaires occupants ayant reçu un accord de subvention de la part de l'ANAH.

Le Conseil Municipal est invité à octroyer l'aide complémentaire à 8 propriétaires pour un montant total de 3 319 €.

Le conseil municipal adopte.

18h41 Votants : **140**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

14 DÉNOMINATION DE LA RUE DESSERVANT LA NOUVELLE CASERNE DU SDIS - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Afin de nommer la rue desservant la nouvelle caserne du SDIS située sur la commune déléguée de Tourlaville, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la proposition « rue du Capitaine Roland PICQUOT ».

Monsieur Jean-Marie LINCHEAU rend hommage à Monsieur Roland PICQUOT, capitaine des Sapeurs-Pompiers de Tourlaville de 1947 à 1984.

Le conseil municipal adopte.

18h47 Votants : **139**

Pour : **139** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

15 AVENANT N°1 À LA CONVENTION - RALLYE SPORTIF DES RETRAITÉS

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le rallye sportif des retraités est une manifestation sportive ayant pour but lors d'une journée de favoriser la rencontre entre les habitants retraités des communes déléguées de Tourlaville et la Glacerie et des Villes de Bretteville-en-Saire et Digosville autour d'activités sportives et de moments de convivialité. Participant à la cohésion sociale du territoire, permettant de rompre l'isolement des personnes et de promouvoir les activités physiques auprès de ces publics, cette journée est organisée par les services de la commune déléguée de Tourlaville.

La participation financière de chaque commune s'élevait à 0,15 € par habitant. Le montant de la participation est réévalué, pour le bon déroulement de la manifestation, à 0,20 € par habitant.

Le conseil municipal est invité à adopter la nouvelle participation à 0,20 € par habitant, et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention multipartite de partenariat rallye sportif des retraités.

Le conseil municipal adopte.

18H49 Votants : **139**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

16 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LIRE ET FAIRE LIRE DANS LA MANCHE" - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Une convention de partenariat entre la commune déléguée de Tourlaville et l'association « Lire et faire lire dans la Manche » est renouvelée chaque année depuis 2009. Cette convention prévoit les interventions régulières d'un intervenant de l'association qui anime des séances de lecture d'histoires auprès des enfants de la bibliothèque juniors et de la crèche Églantine.

Le conseil municipal est invité à renouveler la convention de partenariat avec l'association « Lire et faire lire dans la Manche » pour l'année 2018 dans les termes prévus à la convention, à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 120 €.

Le conseil municipal adopte.

18h50 Votants : **139**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

17 CRÈCHE HALTE-GARDERIE DE CAMOMILLE - ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET D'ACCOMPAGNEMENT AVEC L'ADPEP 50 ET LA CAF

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Dans le cadre de l'accueil d'enfants en situation de handicap à la crèche de Camomille, des conventions de partenariat ont été passées avec le Pôle Ressources Handicap de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Manche (ADPEP 50) et la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche, suite aux délibérations n° 136-2015 et n° 192-2015 du Conseil Municipal de La Glacerie.

Afin de continuer à recevoir une aide à la fois technique et financière, il convient de proroger à compter du 1er janvier 2018 ces conventions qui sont à présent échues. Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire de Cherbourg-en-Cotentin à signer la nouvelle convention avec l'ADPEP 50 qui couvrira la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019 et la nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales qui couvrira la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le conseil adopte.

18h51 Votants : **139**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

18 **CITÉ DE LA MER - TRAVAUX DE RÉNOVATION DES ESPACES SCÉNOGRAPHIQUES DU PAVILLON DES EXPOSITIONS PERMANENTES (PEP) - NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FEDER**

Rapporteur : Monsieur MAGHE

L'opération des travaux de rénovation des espaces scénographiques du Pavillon des Expositions Permanentes de la Cité de la Mer a été initiée en 2014 par la Communauté Urbaine de Cherbourg et est portée aujourd'hui par la Commune Nouvelle de Cherbourg en Cotentin.

Le projet d'origine prévoyait un plan de financement qui intégrait des recettes du FEDER au titre de l'axe 2 : développer l'offre numérique sur le territoire, en favorisant l'accès aux TIC par l'augmentation de services numériques à vocation économique, sociale et citoyenne.

Le dossier, aujourd'hui actualisé, peut être déposé devant les instances régionales porteuses des fonds FEDER, au vu des résultats des consultations d'entreprises menés pour les lots scénographiques et travaux architecturaux.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'ensemble du dossier de rénovation du pavillon des expositions permanentes de la Cité de la Mer tel qu'actualisé à ce jour et d'adopter le nouveau plan de financement suite aux négociations réalisées avec les services de la Région représentant le FEDER.

Monsieur Gilbert LEPOITTEVIN : Une question a été posée hier en commission par Monsieur ROUSSEL sur cet exposé : « Si la Cité de la Mer est transférée à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin qu'advient-il des sommes versées par Cherbourg-en-Cotentin ? ».

Une attribution de compensation serait calculée sur la moyenne des 10 dernières années et restituée à Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil adopte.

19h02 Votants : **138**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

19 **COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

Rapporteur : Madame GODEFROY

Depuis le 1^{er} janvier 2017, tout agent public bénéficie d'un compte personnel d'activité.

Le compte personnel de formation se substitue au droit individuel à la formation (DIF) abrogé par un décret du 06 mai 2017.

Le conseil municipal est invité à accorder la prise en charge des coûts pédagogiques des formations relevant du compte personnel de formation avec les plafonds suivants :

- 3.000 € par formation et par agent pour les formations courtes.
- 7.000 € par formation et par agent pour les formations longues (diplômantes, qualifiantes...).

Le conseil adopte.

19h03 Votants : **138**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

20 **MISE À DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN**

Rapporteur : Madame GODEFROY

La commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin a transféré au 1er janvier 2018 plusieurs compétences à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin dont l'habitat, le contrat de ville et les dispositifs associés tels que la contractualisation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CIPSD).

La convention qui est proposée organise cette mutualisation de la ville et de la Communauté d'Agglomération dans les domaines de l'habitat, de la politique de la ville et de ses dispositifs associés.

Cette convention est prévue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Elle peut être prorogée par délibérations concordantes de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

Le conseil est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Le conseil adopte.

19h05 Votants : **138**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

21 **INSTANCES PARITAIRES COMMUNES (CT, CHSCT, CAP ET CCP) VILLE ET CCAS - COMPOSITION - PARITARISME - RECUEIL DE L'AVIS DES DEUX COLLÈGES**

Rapporteur : Madame GODEFROY

Le conseil municipal est invité à :

- maintenir la parité au sein du Comité Technique et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail comportant autant de représentants du personnel que de représentants de la collectivité,
- le comité technique sera composé d'un collège de représentants du personnel de quinze titulaires et quinze suppléants d'une part, et d'un collège de représentants de la collectivité de quinze titulaires et quinze suppléants d'autre part, selon l'effectif calculé au 1er janvier 2018,
- le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sera composé d'un collège de représentants du personnel de dix titulaires et dix suppléants d'une part, et d'un collège de représentants de la collectivité de dix titulaires et dix suppléants d'autre part, selon l'effectif calculé au 1er janvier 2018,
- le Comité Technique et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail rendent leurs avis après recueil des avis des deux collèges : d'une part l'avis du collège des représentants de la collectivité et d'autre part l'avis du collège des représentants du personnel,
- Les instances paritaires que sont ce Comité Technique, ce Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ainsi que les commissions administratives paritaires et les commissions consultatives paritaires, sont compétents pour les agents de la Ville et du CCAS.

Le conseil adopte.

19h09 Votants : **138**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

22 **TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS**

Rapporteur : Madame GODEFROY

Les modifications présentées dans le cadre de la présente délibération sont les suivantes :

- la modification des postes engendrée par les promotions internes de la CAP 2018,
- la création d'un poste de Chef de service des archives.

Le conseil adopte.

19h11 Votants : **138**

Pour : **129** Contre : **1** Abstentions : **8** NPPV : **0**

23 ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – MAI 2018

Rapporteur : Madame GODEFROY

A la suite du départ définitif d'agents de la collectivité (pour raisons de retraite, mutation, etc), un certain nombre de procédures de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir afin de pourvoir les postes devenus vacants.

Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 14 agents contractuels et à signer les contrats correspondants en fonction des besoins des effectifs des services, renouvelables si nécessaires au plus tard jusqu'au 30 avril 2019.

Monsieur Frédérik LEQUILBEC : *Cette délibération interroge le groupe du Cercle du Cotentin sur la nécessité de recruter des agents contractuels et, au-delà, de renouveler des emplois de titulaires à périmètre équivalent, au moment où les stratégies de redéploiement devraient prévaloir. C'est également un appel que nous faisons aujourd'hui, celui de nous présenter, lors d'une prochaine séance, un état des lieux de la politique RH de la ville. Après plusieurs années de fonctionnement nous sommes en mesure d'avoir un premier retour. Il serait pertinent que le conseil municipal soit informé de la stratégie RH afin que l'on puisse lui présenter un bilan RH de l'état des fonctionnaires et des contractuels qui, au quotidien, s'animent pour les services publics. C'est important que le conseil municipal soit informé de ce qui c'est bien passé, de ce qui c'est moins bien passé, et que l'on puisse en débattre. On prévoit bien des débats d'orientations budgétaires, on peut prévoir des débats d'orientations RH, et à l'image des comptes annuels qui dressent un bilan, dresser un bilan de votre politique RH depuis le regroupement des communes et dans un contexte où le transfert des personnels à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin a forcément changé beaucoup de prérogatives et de fonctionnements des services établis.*

Monsieur Benoit ARRIVÉ : *Je vais laisser Annick Godefroy vous répondre, mais ce bilan vous l'avez au conseil municipal puisque le tableau des effectifs est présenté, conformément à la loi. Bien évidemment on pourra de nouveau faire un point.*

J'ose espérer que la question que vous posez ne sous-entend pas que vous puissiez penser une seule seconde que nous augmentons massivement les effectifs. Je voudrais dès à présent vous rassurer, ce qui est clair c'est que nous profitons de Cherbourg-en-Cotentin pour mettre les discours en adéquation avec les actes et pour procéder à un certain nombre de choses. Dans ce que nous faisons, il y a la volonté de continuer à renforcer et à développer nos services publics et c'est aussi quelque chose que nous affirmons très clairement. Renforcer et développer les services publics cela veut dire parfois ramener dans le giron du service public des travaux qui étaient délégués au privé, c'est quelque chose que nous assumons, c'est faire un travail de mutualisation, de réorganisation, d'aménagement, de façon cohérente, à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin. Nous nous interrogeons lorsqu'il faut ou pas remplacer un poste, c'est aussi un travail que nous avons engagé en termes de redéploiement, je peux déjà vous rassurer sur ce type de fonctionnement. Mettre le discours en adéquation avec les actes pour valoriser et renforcer le service public, c'est aussi faire ce que nous avons dit que nous ferions, à savoir déprécariser. Nous avons déprécarisé plus de 45 personnes, qui travaillaient dans la collectivité de façon précaire. Je vous rassure il n'y a pas d'explosion de la masse salariale, elle est contenue, les postes sont maîtrisés.

Cherbourg-en-Cotentin crée de nouveaux besoins et nous y faisons face. Cherbourg-en-Cotentin nous permet aussi de redéployer un certain nombre de postes et de faire tout cela dans la sérénité, avec une volonté politique affichée, très claire, que j'assume, qui est de profiter de cette grande et belle commune nouvelle pour renforcer nos services publics.

Madame Annick GODEFROY : *Nous passerons le bilan social en CTP au mois de juin, vous l'aurez donc au prochain conseil municipal. Mais croyez-moi, nous regardons de très très près, avec les services et les directeurs, nous sommes très vigilants. Un service public de qualité c'est surtout cela qui nous motive.*

Le conseil adopte.

19h19 Votants : **138**

Pour : **106** Contre : **0** Abstentions : **32** NPPV : **0**

24 PERSONNEL MUNICIPAL - AUTORISATION DE CONCLURE UN CONTRAT - CHEF DE SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Madame GODEFROY

La collectivité dispose d'un poste vacant d'attaché chef de service Affaires juridiques titulaire, à temps complet.

Il est demandé au conseil municipal :

- de créer un emploi de chef de service Affaires juridiques à temps complet, de fixer la rémunération afférente à cet emploi et le régime indemnitaire, composé d'une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (IFSE), par référence au grade d'attaché territorial, en vertu de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat pour une durée de trois années à compter du 24 mai 2018 ainsi que ses éventuels avenants.

Le conseil adopte.

19h21 Votants : **138**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

25 ANTENNE RELAIS - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE

Rapporteur : Monsieur VIVIER

En 2008, le conseil municipal de Querqueville avait autorisé l'opérateur de téléphonie mobile Orange à implanter sur son territoire 120 rue Roger Glinel, lieu dit L'Avant Cour, une station antenne relais nécessaire à son activité d'exploitant de télécommunication par mobile.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à résilier la convention d'occupation du 20 juin 2008 à compter du 19 juin 2018 et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation de la parcelle sise 120 rue Roger Glinel lieu-dit l'Avant Cour par une antenne relais avec la société Orange à compter du 20 juin 2018 pour une durée de 12 ans avec renouvellement pour une nouvelle période de 6 ans sauf dénonciation par l'une des parties, moyennant le paiement d'une redevance d'un montant de 4.460 € par an, révisable annuellement par l'application d'un taux fixe de 2 %.

Le conseil adopte.

19h25 Votants : **138**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

26 PRESQU'ÎLE EN FLEURS 2018 : INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES DE PRÉS

Rapporteur : Madame BESUELLE

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à verser une indemnité de 1.000 € aux propriétaires (indivision MEUNIER représentée par Me Marie-Hélène REMINIAC-HOUASSAIS, domiciliée à Rennes 35700, 211 rue de Fougères) pour l'utilisation de ses champs pour Presqu'île en Fleurs 2018 et signer tout document utile et nécessaire et à annuler la délibération n° DEL2018-200 du 11 avril 2018.

Le conseil adopte.

19h27 Votants : **138**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

27 BIBLIOTHÈQUE JACQUES PRÉVERT - DONATION - AUTORISATION

Rapporteur : Madame GENTILE

M. GIOT souhaite faire don des plaques de gravures (linogravures et bois gravés) qui ont illustré l'ouvrage Hague et Vagues et de documents ayant appartenu à sa famille (Cartes et tickets de rationnement de 1948-1949, abonnement électrique primitif de 1927, 11 plaques stéréoscopiques, période de la Première Guerre mondiale).

Le conseil décide de verser ces pièces au patrimoine de la collectivité et de les affecter à la bibliothèque Jacques Prévert.

19h29 Votants : **138**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

28 **CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT (DRAC NORMANDIE) – AUTORISATION**

Rapporteur : Madame GENTILE

Dans le cadre de sa politique en faveur des enseignements artistiques spécialisés, l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, propose de soutenir les conservatoires classés dans leur rôle d'acteur culturel, au croisement de l'exigence artistique et de l'ancrage territorial. Les établissements sont ainsi accompagnés dans la conduite de projets d'éducation artistique et culturelle.

Ainsi, il est proposé de solliciter auprès de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de Normandie une subvention de 20 000 € afin de permettre à son Conservatoire de mettre en œuvre, en 2018, plusieurs projets.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la D.R.A.C. Normandie la subvention la plus large, d'inscrire la recette correspondante au montant de la subvention qui sera notifiée et d'inscrire les dépenses équivalentes aux recettes notifiées.

Le conseil adopte.

19h32 Votants : **138**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

29 **CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2018 AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Madame GENTILE

Le Conservatoire bénéficie pour l'année scolaire 2017-2018, d'une aide financière du Conseil Départemental de la Manche d'un montant de 25 000€. En contrepartie de cette aide, le Conservatoire s'engage à atteindre les objectifs suivants : finalisation du règlement intérieur et poursuite de la réflexion sur le règlement des études, poursuite et approfondissement du travail en réseau avec les établissements d'enseignement artistique du Nord Cotentin, travail sur la consolidation de l'établissement en tant que Conservatoire à Rayonnement Communal et poursuite de la réflexion visant au classement de l'établissement en Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2017/2018 ci-annexée, et à ouvrir en dépenses l'équivalent de la présente subvention qui sera inscrite en recette.

Le conseil adopte.

19h32 Votants : **138**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

30 **ATELIERS D'ÉCRITURE "MERCURIELLES 2018" - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Madame GENTILE

Les Mercurielles regroupent une vingtaine d'ateliers d'écriture, une rencontre littéraire autour des auteurs invités et un spectacle de restitution sous forme théâtralisée. Ces ateliers sont majoritairement destinés à un public marginalisé, assez éloigné de la culture. Ils sont animés par des écrivains professionnels.

Le budget prévisionnel de l'édition 2018 s'élève à 35 757€. Le financement est assuré par la ville (19 257€) avec les concours sollicités auprès du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (8 000€), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (7 000€), et du dispositif Culture-Justice (500€).

Le Conseil municipal est invité à solliciter les subventions les plus larges, inscrire les recettes au budget de l'exercice en cours et ouvrir en dépenses l'équivalent des sommes inscrites en recettes.

Le conseil adopte.

19h35 Votants : **138**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

31 **EXTENSION DE LA DURÉE DE PRÊT DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LA GLACERIE ET DE TOURLAVILLE**

Rapporteur : Madame GENTILE

Dans un souci d'harmonisation, l'extension de la durée de prêt des documents à 28 jours est autorisée pour la bibliothèque Lansonneur à La Glacerie et la bibliothèque juniors à Tourlaville.

Le conseil adopte.

19h37 Votants : **138**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

32 **CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'ACCÈS À L'ART ET À LA CULTURE ENTRE LE SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DE LA MANCHE ET LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – AUTORISATION**

Rapporteur : Madame GENTILE

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P.) de la Manche, dans le cadre de sa mission culturelle, développe des actions en faveur de l'accès à l'art et à la culture, de la participation des personnes détenues à la Maison d'arrêt de Cherbourg à des activités d'expression personnelle. Il s'appuie pour cela sur le savoir-faire des acteurs culturels de la ville. Ainsi en 2018, le S.P.I.P. propose de mettre en œuvre un projet thématique autour du centenaire de la première guerre mondiale 14-18. Le SPIP prendra en charge le coût de la prestation des auteurs ainsi que l'adhésion à l'artothèque. Il est proposé au conseil d'approuver le principe de cette opération et d'autoriser la signature de la convention de partenariat pour 2018.

Le conseil adopte.

19h38 Votants : **138**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

33 **MUSÉE THOMAS HENRY - RESTAURATIONS D'ŒUVRES 2018 - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Madame GENTILE

Le musée Thomas Henry souhaite faire restaurer en 2018 six huiles sur toile, un pastel et crayon noir et une huile sur bois appartenant à ses collections.

Le coût total de ces restaurations s'élève à 27 704 € HT. Une aide financière auprès du Fonds régional d'Aide à la Restauration des musées (FRAR), mis en place par l'État et le Conseil Régional de Normandie, a été sollicitée. Par courrier du 28 mars 2018, le Directeur régional des affaires culturelles de Normandie, informait le Maire qu'une somme de 13 678 € a été réservée.

Le Conseil municipal est invité à solliciter les subventions les plus larges sur cette opération, imputer les dépenses sur les crédits figurant au budget 2018 et inscrire la recette à percevoir.

Le conseil adopte.

19h39 Votants : **138**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

34 MUSÉUM - RESTAURATION D'UN KAYAK, D'UN TRAÎNEAU ET D'UN COSTUME ESQUIMAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame GENTILE

Lors des opérations d'inventaire de la collection « Amérique du Nord » du muséum Emmanuel Liais, le kayak et le costume esquimaux ont été repérés comme une des collections les plus urgentes à restaurer en raison de l'affaiblissement du costume et du fort empoussièrement de l'ensemble.

Compte tenu du coût de cette opération, estimé à 5 872 €, la commune sollicite auprès de la DRAC Normandie une subvention de 2 936 €.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges et inscrire les crédits en dépense et en recette au BP 2018.

Le conseil adopte.

19h41 Votants : **138**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

35 RESTAURATION DES FAÇADES ET DES TOITURES DU THÉÂTRE À L'ITALIENNE - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame GENTILE

Lors du conseil municipal du 11 avril 2018, l'avant-projet définitif de l'opération de restauration des façades et couvertures du théâtre à l'italienne a été approuvé (Restauration des façades historiques et des couvertures du théâtre, mise en valeur des portes centrales du vestibule en façade Nord, mise en lumière de la façade Nord, acoustique des portes intérieures entre la brasserie et le théâtre, pose d'une bâche décorative installée sur l'échafaudage) pour un montant total de 1 885 002 € HT.

Le conseil municipal est invité à autoriser le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès notamment de l'État (Direction régionale des affaires culturelles), de la Région et du Département.

Le conseil adopte.

19h42 Votants : **138**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

36 SERVICE ÉDUCATIF DES MUSÉES - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ÉDUCATION NATIONALE - AUTORISATION

Rapporteur : Madame GENTILE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite reconduire son partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Manche, à travers le fonctionnement d'un service éducatif des musées. Depuis 1997, l'Éducation Nationale affecte ainsi au service éducatif un enseignant ayant pour mission de faciliter l'utilisation pédagogique par ses collègues des ressources des musées municipaux, à savoir le musée Thomas Henry, le Muséum Liais et le Musée de la Libération.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention venant renouveler pour trois ans le fonctionnement du service éducatif des musées et inscrire aux budgets primitifs les dépenses afférentes au fonctionnement du Service Éducatif des Musées.

Le conseil adopte.

20h07 Votants : **142**

Pour : **139** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **1**

37 MUSÉE THOMAS HENRY - OPÉRATION "BEAUX-ARTS CULINAIRES" - DEMANDE DE SUBVENTION - AUTORISATION

Rapporteur : Madame GENTILE

Le Musée Thomas Henry se propose de participer de nouveau cette année à la 4ème édition de l'opération « Les Beaux-arts culinaires ». Organisé par AREA-Normandie (Association Régionale des Entreprises Alimentaires de Normandie) et Flyin'Chef, entreprise normande spécialisée dans l'événementiel culinaire, dans le cadre de la Fête de la Gastronomie, du 17 au 23 septembre 2018, l'évènement associe l'art pictural et la gastronomie normande. Animations culinaires et dégustations seront proposées par 50 Chefs dans 7 musées normands.

Afin d'aider la commune à financer les dépenses de communication de cette opération, soit 1 500 € (édition d'une carte postale remise à chaque participant et reproduisant au recto l'œuvre choisie par le Chef, au verso sa recette), une subvention est sollicitée auprès de l'État - Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) de Normandie, à hauteur de 1 000 €.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État - Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) de Normandie une subvention la plus large et inscrire les dépenses et recettes sur les crédits ad hoc du BP 2018.

Le conseil adopte.

19h46 Votants : **138**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

38 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, LE CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET L'ASSOCIATION ASTRE ENVIRONNEMENT - ACTION "CHANTIERS D'INSERTION" - ANNÉE 2018

Rapporteur : Monsieur BASTIAN

Une action «chantier d'insertion» menée par l'Association Astre Environnement est en place depuis 2004 sur le territoire de Cherbourg-Octeville et depuis 1996 sur celui de La Glacière.

A travers ce support, le C.C.A.S. et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin accompagnent la formation et l'insertion des bénéficiaires.

Considérant l'insertion socioprofessionnelle comme un des enjeux prioritaires de la Ville et du C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin et la qualité du partenariat conclu avec l'Association Astre Environnement dans le cadre de l'action «chantier d'insertion», le conseil municipal est invité à autoriser M. Le Maire de Cherbourg-en-Cotentin à signer la convention tripartite entre la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, le C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin et l'association Astre Environnement, pour l'action Chantiers d'insertion, afférente à l'année 2018.

Le conseil adopte.

18h27 Votants : **141**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

39 FONDS D'AIDE AUX JEUNES - PARTICIPATION 2018

Rapporteur : Monsieur BASTIAN

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans, en favorisant leur insertion professionnelle et sociale. Il permet d'accorder une aide financière d'un montant de 600 euros maximum par an et par jeune, portant sur de la subsistance (pour les jeunes en difficulté alimentaire par exemple) ou sur de l'insertion professionnelle (permis de conduire, frais kilométriques pour qu'un jeune se rende à un entretien d'embauche ou encore vêtements professionnels nécessaires pour suivre un stage).

La participation demandée reste fixée à 0.23€ par habitant au titre de l'année 2018. Le versement devra être effectué auprès de la « Ligue de l'enseignement de Normandie », nouveau gestionnaire du dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes.

Au 1er janvier 2018, le recensement réalisé fait état de la population municipale évaluée à 80 616 habitants. Soit une participation au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2018 estimée à 18 542€.

Considérant l'intérêt de poursuivre cette action visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2018 et d'autoriser le mandatement de la somme de 18 542€, inscrite au budget de l'exercice en cours, à verser à la Ligue de l'Enseignement de Normandie, gestionnaire de ce dispositif.

Le conseil adopte.

18h29 Votants : **141**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

40 **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEUSES ET JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) - ANNÉE 2018**

Rapporteur : Monsieur BASTIAN

Depuis de nombreuses années, la Ville déléguée de Cherbourg-Octeville et l'Association pour la Gestion des Foyers de Jeunes Travailleuses et de Jeunes Travailleurs (FJT) entretiennent un étroit partenariat sur la mission d'insertion des jeunes par le logement, réalisée par l'association.

Dans le cadre de sa démarche de partenariat avec les associations, la commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite accompagner la réalisation de projets associatifs, de développement de réponses adaptées pour l'accompagnement des jeunes et plus généralement des personnes éprouvant des difficultés sociales.

Considérant l'intérêt pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin de poursuivre le partenariat engagé avec l'association pour la Gestion des Foyers de Jeunes Travailleuses et de Jeunes Travailleurs, le Conseil Municipal est invité à adopter la convention d'objectifs entre la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et l'association pour la Gestion des Foyers de Jeunes Travailleuses et de Jeunes Travailleurs pour l'année 2018, autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 140 000 euros dans les conditions définies par ladite convention.

Le conseil adopte.

18h31 Votants : **141**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

41 **ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT - SOUTENIR LES PROJETS DE DÉCOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES JEUNES**

Rapporteur : Monsieur LEROUX

Une demande de soutien pour un projet environnement, science ou éco-citoyenneté a été déposée.

Sur la base d'une subvention de 80 % pour les dépenses éligibles plafonnées à 500,00 € par classe, le conseil municipal est invité à autoriser le versement d'une subvention :

- de 1 904,80 € pour le collège Bucaille-Charcot de Cherbourg-en-Cotentin (Commune déléguée Cherbourg) ;

Le versement de cette subvention se fera sur la présentation des factures attestant que la dépense a été effectuée.

Le conseil adopte.

20h35 Votants : **142**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

42 PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES PARTICULIERS

Rapporteur : Monsieur LEROUX

En réponse à la Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, le conseil de la Communauté Urbaine de Cherbourg avait approuvé (délibération 2014/093) le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur ou égal à 6 millions de véhicules par an.

Sur la base des cartes de bruit stratégique, un potentiel de 107 bâtiments Point Noir de Bruit (PNB), représentant 321 logements pour une population estimée de 963 habitants, avait pu être identifié.

La phase d'identification des PNB réalisée sur la base d'une campagne de mesure des niveaux sonores en façade a permis de montrer que seul 58 bâtiments (dont 2 bâtiments tertiaires) représentant 183 logements pour une population estimée à 549 habitants sont impactés par des niveaux sonores supérieurs aux seuils réglementaires.

37 logements ont pu faire l'objet d'une étude d'insonorisation et thermique. Il ressort de ces études un montant total de travaux estimé à environ 170 000 €. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière, conformément à la délibération de la Communauté Urbaine de Cherbourg 2011/212 dont les modalités sont :

- participation à hauteur de 80 % par l'ADEME, selon la convention du 24/11/2011 signée avec la communauté urbaine de Cherbourg,
- participation à hauteur de 5 % par la commune, se substituant à la CUC.

Ceci étant exposé, le conseil municipal est invité à autoriser le maire à intervenir à la signature des conventions particulières. la dépense sera imputée sur le budget principal.

Le conseil adopte.

19H48 Votants : **138**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

43 PROJET URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - APPEL À PROJET 2018 - 2E SESSION D'OCTROI DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame LAUNOY

Dans le cadre de l'édition 2018 de l'appel à projet visant à appuyer les initiatives locales, de nouveaux projets ont été présentés par des associations et examinés par le comité de suivi du projet urbain de cohésion sociale (PUCS) le 4 avril 2018.

Le Conseil municipal est invité à valider les subventions ci-dessous, à autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes.

Porteur de projet	Projet	Subvention proposée au titre du PUCS
MEF du Cotentin	Forum inversé pour les demandeurs d'emploi des plus de 45 ans	3 700 euros
Au fil de l'eau	Vis ta ville et ose le match pour l'emploi	5 000 euros
Fil et terre	Aide à la mobilité (2 roues)	4 000 euros
	Aide à la mobilité (4 roues)	1 500 euros
TOTAL DES PROPOSITIONS 2ème session		14 200 euros

Le conseil adopte.

19h51 Votants : **138**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **1**
Mme LAUNOY ne prend pas part au vote

44 PORT CHANTEREYNE - STRATÉGIE COMMERCIALE 2018

Rapporteur : Monsieur LOUISET

***Monsieur Benoit ARRIVÉ** : J'en profite pour dire que nous continuons à développer nos outils portuaires, à Port Chantereyne et bientôt sur les autres ports de Cherbourg-en-Cotentin. Nous avons livré il y a quelques jours la Place des Finales, qui est plutôt saluée dans sa conception. C'est une belle réussite, pour un budget qui avoisine les 600.000 €, qui permet de valoriser les espaces portuaires et de commencer à mettre en œuvre plus de lien avec l'hyper centre-ville. Nous avons également livré les pontons au pied du pont tournant, comme nous nous y étions engagés.*

Afin de développer la notoriété de Port Chantereyne et d'accroître sa fréquentation et considérant l'intérêt de promouvoir et valoriser les activités nautiques de la ville et du port de plaisance Chantereyne à l'occasion d'événements nautiques d'envergure,

Le conseil municipal est invité à :

- . accorder la gratuité d'une nuitée pour 2 nuits payées au Port Chantereyne aux porteurs de la carte de réduction distribuée sur le salon nautique d'Amsterdam
- . accorder les gratuités des prestations portuaires (stationnement et grutages) pour les bateaux participant aux événements suivants :
 - * Cherbourg Nauting, ces gratuités représentant entre 5 000 € et 7 000 €
 - * Accueil du Multi 50 de Thibaut Vauchel-Camus représentant 108 €
 - * Accueil des 4 bateaux Pen Duick représentant 1 050 €
 - * Solo Cotentin Val de Saire, ces gratuités représentant 1 470 €
 - * Transmanche Cherbourg-Weymouth, ces gratuités représentant 306 €
 - * L'Entre 2 Caps, ces gratuités représentant 247 €
 - * Coupe nationale de J70, ces gratuités représentant 548 €
 - * Championnat du monde universitaire de voile, ces gratuités représentant 3 800 €
- . accorder la gratuité des places, ainsi que 2 grutages par bateau pour les Class 40
- . accorder la gratuité des places de port et de 4 grutages au skipper cherbourgeois, Alexis Loison ; ces gratuités sont valorisées à hauteur de 2 808 €.
- . octroyer une subvention de 3 000 € au skipper cherbourgeois, Alexis Loison, courant la Solitaire du Figaro 2018
- . octroyer une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la course inter-entreprises « L'Entre 2 Caps »
- . mettre à disposition de l'Association Sportive du Site Universitaire de Cherbourg (ASSUC) 4 voiles neuves avec le logo Port Chantereyne pour voiliers de type J80
- . autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions suivantes :
 - La convention de partenariat avec le Yacht-Club de Cherbourg au titre de l'accueil de la Cherbourg-Weymouth
 - La convention de partenariat avec la Ligue Normande du Sport d'Entreprise, organisateur de l'Entre 2 Caps au titre de l'accueil de cette course inter-entreprises
 - La convention de partenariat avec le Cercle Nautique Cherbourgeois au titre de l'accueil de la Solo Cotentin Val de Saire
 - La convention de partenariat avec l'organisateur de la Axe Sail Cup
 - La convention de partenariat avec l'organisateur de la Coupe nationale de J70 accueillie à Cherbourg-en-Cotentin
 - La convention de mise à disposition de 4 voiles neuves au profit de l'Association Sportive du Site Universitaire de Cherbourg, organisatrice du Trophée de l'Île Pelée ;
 - Les conventions de partenariat avec les skippers s'entraînant à Cherbourg sur des voiliers Class 40 (Halvard Mabire, Briec Maisonneuve, Louis Duc, Christophe Coatnoan, Marc Lepesqueux et Nicolas Jossier) et avec le skipper participant à la Solitaire du Figaro 2018, Alexis Loison.

Le conseil adopte.

20h03 Votants : **137**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

45 SUBVENTION À ASPRONAUTE POUR LE CHERBOURG NAUTING

Rapporteur : Monsieur LOUISET

L'événement Cherbourg Nauting, organisé par l'association Aspronaute - qui en a délégué l'organisation technique et commerciale à la société OCM Événement -, met en valeur la filière nautique. Du 27 au 29 avril 2018, ce salon nautique de Cherbourg-en-Cotentin proposera aux visiteurs de découvrir gratuitement une large gamme de produits et services liés à la plaisance : de la vente de voiliers aux bateaux moteurs, articles de plongée, accastillage, matériel électronique, vêtements, articles de pêche et de loisirs.

En raison de l'intérêt local porté par cette manifestation, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir l'organisation de ce salon en accordant une subvention de dix mille euros à l'association Aspronaute.

Le conseil adopte.

20h04 Votants : **136**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

46 AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET DRHEAM-PROMOTION

Rapporteur : Monsieur LOUISET

Un nouvel avenant est proposé afin de modifier la forme sous laquelle la ville de Cherbourg-en-Cotentin va verser son soutien de 200 000 € tels que prévus dans l'article 5 de la convention initiale . Le soutien se fera sous forme de subvention et non de versement en numéraire à réception d'une facture.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-joint, avec les organisateurs de la DRHEAM CUP et à engager la dépense afférente à hauteur de 130 000 € TTC en 2018.

Le conseil adopte.

20h05 Votants : **136**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

***Monsieur Benoit ARRIVÉ** : Avec Michel Louiset nous allons vous convier, avant la fin du mois de juin, à une réunion de présentation du dispositif DRHEAM CUP pour vous informer de tout ce qui va se passer pendant cette belle fête du nautisme. Nous étions hier en conférence de presse avec un skipper, nous avons tourné des images aujourd'hui dans la grande rade pour faire la promotion du plan d'eau et de la DRHEAM CUP. Plus de 70 bateaux sont inscrits, ce sera une très belle fête, le nombre de bateaux inscrits va au-delà de nos espérances.*

On aura le plaisir de vous convier à une réunion d'information pour que vous puissiez mesurer ce qui va se passer. Je sais qu'un certain nombre d'entre vous souhaitent être bénévoles lors de l'opération et on vous présentera le dispositif.

***Madame Valérie VARENNE** : Dans le cadre de cité jeune ne pourrait-on pas faire appel à des jeunes bénévoles ? Éventuellement des jeunes des quartiers prioritaires pour qui la voile n'est pas une activité facilement accessible.*

***Monsieur Michel LOUISET** : Nous sommes actuellement en négociation avec l'école de voile et dans le projet, un des critères que nous avons mis en avant, c'est justement de pouvoir accueillir ces jeunes des quartiers prioritaires dans le cadre des opérations de voile, pas seulement sur la DRHEAM CUP mais d'une façon plus générale.*

47 DEMANDE DE RÉUNION À HUIS CLOS - DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur ARRIVE

Le conseil adopte.

20h05 Votants : **136**

Pour : **124** Contre : **0** Abstentions : **12** NPPV : **0**

48 **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE À UN DÉCÈS**

Rapporteur : Madame GODEFROY

Le conseil adopte.

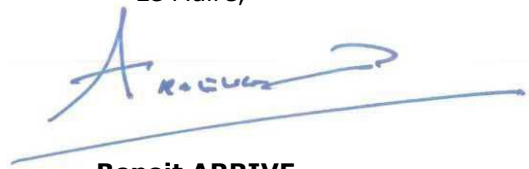
20h08 Votants : **136**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

Secrétaire de séance : Madame Karine DUVAL

Séance levée à 20h10

Le Maire,



Benoit ARRIVE